

---

# STATUTEN K.F.M.B

---

Koninklijke Federatie der Militairen in het Buitenland



Samenvattingen en publicaties in het

**BELGISCH  
STAATSBLAD**

Ondernemingsnr.

410.828.949

Ter inzage  
Ontslag nemende bestuursleden  
En nieuwe benoemingen  
voor de overeengekomen periodes bij te voegen bij de  
STATUTEN - deel 1

K.F.M.B. – F.R.M.E.  
Rue Marcel Betbèze 14/6 – 1080 BRUSSEL

## Statuten index

Laatste toevoegingen en wijzigingen BOVENAAN (oudste onderaan in het document)

barcode	Datum verschijning	Aantal blz. van de bijlage	TAAL opmaak NL /Fr	opmerkingen
<a href="#">*19112275*</a>	07 augustus 2019	1	<b>NL</b>	<a href="#">Ontslag/benoemingen</a>
<a href="#">*18181460*</a>	10 december 2018	1	FR	Ontslag/benoemingen
<a href="#">*17143223*</a>	29 september 2017	1	FR	Ontslag/benoemingen
<a href="#">*16163778*</a>	22 november 2016	1	FR	Maatschappelijke zetel
<a href="#">*14141490*</a>	10 juli 2014	1	FR	Ontslag/benoemingen
<a href="#">*12120526*</a>	28 juli 2012	2	FR	Ontslag/benoemingen
<a href="#">*10118965*</a>	29 juni 2010	2	FR	Ontslag/benoemingen
<a href="#">*10043999*</a>	15 maart 2010	2	FR	Benaming
<a href="#">*08145024*</a>	29 augustus 2008	2	FR	<a href="#">Statuten/wijzigingen</a>
<a href="#">*06142757*</a>	6 september 2006	2	FR	<a href="#">Statuten/wijzigingen</a>
<a href="#">*07144701*</a>	26 september 2007	1	FR	26 september 2007
<a href="#">*06007263*</a>	28 december 2005	3	FR	<a href="#">Statuten/wijzigingen</a>
<a href="#">*06042058*</a>	28 december 2005	4	<b>NL</b>	<a href="#">Statuten/wijzigingen</a>
<a href="#">*04145420*</a>	07 oktober 2004	4	<b>NL</b>	<a href="#">Statuten/wijzigingen</a>
<a href="#">*03093851*</a>	03 september 2003	2	FR	Ontslag/benoemingen

**Nederlandse teksten statuten NL** > [\\*04145420\\*](#) - [\\*06042058\\*](#) - [\\*19112275\\*](#)

Réservé  
au  
Moniteur  
belge

\*06007263\*

BRUXELLES

28 -12-2005

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 09/01/2006 - Annexes du Moniteur belge

**Dénomination**(en entier) : **Royale Union Nationale des Anciens des Armées d'Occupation,  
des Forces Belges en Allemagne et Hors Frontières**Forme juridique **A.S.B.L.**Siège **Place du Jardin aux Fleurs 13, boîte 4, 1000 BRUXELLES**N° d'entreprise : **410.828.949****Objet de l'acte : Statuts adaptés à la loi du 02.05.2002 -  
Modifications aux statuts coordonnés publiés aux annexes du Moniteur  
belge du 15.10.2004 sous acte 04145421.**

Le préambule est remplacé comme suit :

"Les présents statuts coordonnent ceux publiés aux annexes du Moniteur belge du 12 juillet 1947 sous le n° 1661, du 11 août 1951 sous le n° 2099, du 26 juillet 1958 n° 2796, du 03 mars 1994 sous le n° 4173, du 08 septembre 1996 sous le n° 18156, du 27 août 1998 sous le n° 15341, du 14 février 2002 sous le n° 2978, et du 15 octobre 2004 avec l'acte n° 04145420 ainsi qu'aux modifications approuvées par l'Assemblée Générale Statutaire réunie à cet effet le 21 mai 2005."

A l'article 1er, au premier alinéa, les mots "Royale Union Nationale des Anciens des Armées d'Occupation et des Forces Belges en Allemagne", R.U.N.A.O.-F.B.A." sont remplacés par les mots "Royale Union Nationale des Anciens des Armées d'Occupation, des Forces Belges en Allemagne et Hors Frontières", R.U.N.A.O.-F.B.A.-H.F."

L'article 6 est modifié comme suit :

1. l'alinéa premier est remplacé comme suit :

"Pour être membre de la R.U.N.A.O.-F.B.A.-H.F. il faut appartenir ou avoir appartenu à titre militaire ou civil :

a. aux Forces Armées d'Occupation dont l'unité était stationnée en Allemagne occupée et avoir servi au moins 90 jours consécutifs entre le 8 mai 1945 et le 05 mai 1955 ;

b. aux Forces Belges en Allemagne dont l'unité était stationnée en Allemagne et avoir servi au moins 90 jours consécutifs entre le 5 mai 1955 et le 31 décembre 2005 ;

c. aux Forces Belges hors frontières dans un organisme qui est officiellement reconnu par le Gouvernement belge (OTAN, ONU, Union européenne) et avoir servi au moins 90 jours consécutifs ;

d. aux Forces Belges ayant servi hors frontières dans le cadre des opérations humanitaires et missions du maintien ou de restauration de la Paix à partir de 1991, d'un minimum de 90 jours consécutifs ou totalisant 90 jours avec plusieurs missions distinctes dont la durée individuelle n'est pas inférieure à 30 jours."

2. Dans le texte français, au deuxième alinéa, les mots "au titre de membres adhérents" sont remplacés par les mots "en tant que membres adhérents".

Mentionner sur la dernière page du Volet B.

**Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentaire ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association ou la fondation à l'égard des tiers**Au verso** : Nom et signature

Réservé au Moniteur belge



Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 09/01/2006 - Annexes du Moniteur belge

Volet B - Suite

Un article 6bis est inséré après l'article 6 comme suit :

"Art. 6bis. Les membres adhérents jouissent dans l'Association des droits qui leurs sont attribués explicitement par les présents Statuts.

les membres adhérents n'ont pas droit de vote lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'Association et ne peuvent assister à celle-ci à l'exception de ceux qui font partie d'un Comité de Section locale."

Dans le texte français, à l'article 7, § 1, les mots "commissaires aux comptes" sont remplacés par les mots "vérificateurs aux comptes".

L'article 8 est modifié comme suit :

1. dans le texte existant de l'article 8 qui devient le § 1, au troisième alinéa sont insérés après les mots "créer des sections locales" les mots suivants : "ainsi qu'accréditer des délégués locaux dont il fixe le mandat et la durée de ce dernier."

2. l'article 8 est complété comme suit :

"§ 2. Chaque membre effectif et membre adhérent de la R.U.N.A.O.-F.B.A.-H.F. adhère à une Section locale.

Les membres d'une Section locale élisent lors de la l'assemblée générale de la Section locale le Président et les autres membres de leur Comité. Un Comité est composé d'un Président, d'un Vice-Président, d'un Secrétaire, d'un Trésorier, d'un Porte-Drapeau et de Commissaires. Le nombre de commissaires est fonction du nombre total de membres de la Section locale ; le Conseil National établit la règle pour déterminer le nombre de commissaires. A part la fonction de Président, le Comité de Section distribue les différentes fonctions en son sein.

Le mandat de Président de Section ne peut être attribué qu'à un membre effectif. Les autres fonctions au sein du Comité peuvent être attribuées à tout membre effectif ou adhérent, de nationalité belge.

Le Président et les membres du Comité de Section locale sont nommés pour un terme de trois ans. Le Président et le Secrétaire ne peuvent être sortants la même année.

§ 3 Au sein de la R.U.N.A.O.-F.B.A.-H.F sont créé des Oeuvres Sociales qui sont gérées par le Conseil National. Le Conseil National fixe le règlement des Oeuvres Sociales de l'Association ainsi que les modalités d'attribution.

Peuvent jouir des Oeuvres Sociales : tout les membres effectifs, ainsi que les membres associés ou sympathisants exerçant une fonction au sein d'un Comité de Section locale.

§ 4. Au sein de la R.U.N.A.O.-F.B.A.-H.F. des Médailles Sociétaires sont créées, commémorant le passage dans les Armées d'Occupation, dans les Forces Belges en Allemagne ou Hors Frontières, ainsi qu'un Ordre du Mérite de l'Association. Ces médailles sont les seules de l'Association.

Les Médailles Sociétaires ne peuvent être attribuées qu'aux membres effectifs.

Les Médailles de l'Ordre du Mérite de l'Association peuvent être attribuées aux membres effectifs et aux membres adhérents, à l'exception de la Médaille de Reconnaissance qui peut être octroyée à toute personne qui par ses actions a soutenu l'Association.

Le Conseil National fixe les règles d'attribution des médailles. Le Conseil National est le seul organe qui décerne les médailles de l'Association."

Aux articles 5, 6, 7 et 8, § 1, les mots "R.U.N.A.O.-F.B.A." sont remplacés par les mots "R.U.N.A.O.-F.B.A.-H.F."

L'article 10 est complété par un deuxième alinéa comme suit :

"Les membres effectifs, associés et sympathisants paient la même cotisation. Les membres d'honneur ne paient pas de cotisation mais peuvent faire des dons à l'association ou à des sections locales."

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto Norm et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association ou la fondation à l'égard des tiers  
Au verso Norm et signature

Voor-  
behouden  
aan het  
Belgisch  
Staatsblad

Luik B - Vervolg

In artikel 11 wordt het woord "leden" vervangen door de woorden "effectieve leden".

Alzo gedaan te Brussel, de 21 mei 2005

Voor de Koninklijke Nationale Unie der Oudgedienden van de Bezettingslegers, de Belgische Strijdkrachten in Duitsland en Buiten de Landsgrenzen

P.V. van de Algemene Statutaire Vergadering van 21 mei 2005 :

benoeming beheerder :

MOREELS Jacqui, Dierkoststraat 19, 9500 GERAARDSBERGEN, geboren op 24.10.1934 te GERAARDSBERGEN ;

ontslag beheerders :

VAN DE RIVIÈRE Fernand, Orchideënlaan 3, 8200 SINT-ANDRIES ;  
VANAISE Roger, rue Jean Jaurès 28, 7160 CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT ;  
JACQUET Guy, rue de Priesmont 105, 1495 VILLERS LA VILLE ;

herverkiezing beheerders :

BINON Jacques, rue Van Soust 504, 1070 BRUSSEL ;  
SMET Rudi, Oude Gentweg 19, 2070 (Burcht) ZWIJNDRECHT.

Michel RUYS  
Algemeen Secretaris

Willy VANHOREBEEK  
Nationaal Voorzitter

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 09/01/2006 - Annexes du Moniteur belge

Op de laatste blz. van Luik B vermelden : Recto Naam en hoedanigheid van de instrumenterende notaris, hetzij van de perso(o)n(en) bevoegd de vereniging of stichting ten aanzien van derden te vertegenwoordigen

Verso : Naam en handtekening



**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge  
après dépôt de l'acte**

Réservé  
au  
Moniteur  
belge



\*07144701\*

**26 -09-2007**  
**BRUXELLES**

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 04/10/2007 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise 410.828.949

Dénomination

(en entier)

**Royale Union National des Anciens des Armées d'Occupation ,  
des Forces Belges en Allemagne et Hors frontières**

(en abrégé) :

**R.U.N.A.O - F.B.A - H.F.**

Forme juridique : Association sans But Lucratif

Siège Place du Jardin aux Fleurs , 13 Bt. 4 1000 BRUXELLES.

Objet de l'acte : **Election d'un Administrateur National**

Texte néant

Ainsi Fait à BRUXELLES , le 12 mai 2007

Pour la Royale Union National des Anciens des Armées d'Occupation , des Forces Belges  
en Allemagne et Hors Frontières.

P.V. de l'Assemblée Générale Statutaire du samedi 12 mai 2007.

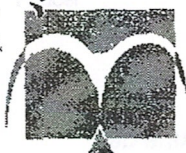
Nomination d'un Administrateur:

DEVESTEL Martin Damse Vaart Zuid , 95 8310 St Kruis - BRUGGE

né à BRUGES le 19 septembre 1938

Michel RUYS  
Secrétaire Général

Willy VANHOREBEEK  
Président National .

**Volet B****Copie à publier aux annexes du Moniteur belge  
après dépôt de l'acte**Réservé  
au  
Moniteur  
belge

\*06142757\*

**BRUXELLES**

06 -09- 2006

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 14/09/2006 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise 410.828.949

Denomination

(er entier) : **Royale Union Nationale des Anciens des Armées d'Occupation,  
des Forces Belges en Allemagne et Hors Frontières**

Forme juridique Association Sans But Lucratif

Siege Place du Jardin aux Fleurs 13, boîte 4, 1000 BRUXELLES

Objet de l'acte . **Modifications aux statuts - réélection d'administrateurs**

Le préambule est remplacé comme suit :

"Les présents statuts coordonnent ceux publiés aux annexes du Moniteur belge du 12 juillet 1947 sous le n° 1661, du 11 août 1951 sous le n° 2099, du 26 juillet 1958 n° 2796, du 03 mars 1994 sous le n° 4173, du 08 septembre 1996 sous le n° 18156, du 27 août 1998 sous le n° 15341, du 14 février 2002 sous le n° 2978, du 15 octobre 2004 avec l'acte n° 04145421 et du 28 décembre 2005 avec l'acte n° 06042057 (rectification de l'acte n° 06007263 du 28 décembre 2005) ainsi qu'aux modifications approuvées par l'Assemblée Générale Statutaire réunie à cet effet le 13 mai 2006."

Le texte de l'article 6bis est inséré à l'article 6 dont le texte a été fixé comme suit :

"Art. 6. § 1. Pour être membre de la R.U.N.A.O.-F.B.A.-H.F. il faut appartenir ou avoir appartenu à titre militaire ou civil :

a. aux Forces Armées d'Occupation dont l'unité était stationnée en Allemagne occupée et avoir servi au moins 90 jours consécutifs entre le 8 mai 1945 et le 05 mai 1955 ;

b. aux Forces Belges en Allemagne dont l'unité était stationnée en Allemagne et avoir servi au moins 90 jours consécutifs entre le 5 mai 1955 et le 31 décembre 2005 ;

c. aux Forces Belges hors frontières dans un organisme qui est officiellement reconnu par le Gouvernement belge (OTAN, ONU, Union européenne) et avoir servi au moins 90 jours consécutifs ;

d. aux Forces Belges ayant servi hors frontières dans le cadre des opérations humanitaires et missions du maintien ou de restauration de la Paix à partir de 1991, d'un minimum de 90 jours consécutifs ou totalisant 90 jours avec plusieurs missions distinctes dont la durée individuelle n'est pas inférieure à 30 jours.

Les membres précités ont le titre de membre effectif.

§ 2. Peuvent être admis au sein de la R.U.N.A.O.-F.B.A.-H.F. en tant que membres adhérents :

a. Les militaires ou anciens militaires n'ayant pas servi en occupation, aux Forces Belges en Allemagne ou hors frontières. Ces personnes ont le titre de membres associés.

b. Les personnes qui par leur personnalité rehaussent le standing de l'association sur le plan moral ou matériel. Ces personnes ont le titre de membres d'honneur.

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association ou la fondation à l'égard des tiersAu verso : Nom et signature

Réservé  
au  
Moniteur  
belge

Volet B - Suite

c. Les personnes qui ne sont pas membre effectif et qui n'entrent pas dans une des catégories reprises ci-dessus et dont certaines d'entre-elles peuvent participer à la vie active d'une section en remplissant une fonction dans son comité. Ces personnes ont le titre de membres sympathisants.

Les membres adhérents jouissent dans l'Association des droits qui leurs sont attribués explicitement par les présents Statuts.

Les membres adhérents n'ont pas droit de vote lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'Association et ne peuvent assister à celle-ci à l'exception de ceux qui font partie d'un Comité de Section locale.

§ 3. Cesse d'être membre :

a. Celui qui adresse sa démission par écrit au comité de sa section ou de province ou au conseil d'administration de la R.U.N.A.O.-F.B.A.-H.F.

b. Celui qui n'aurait pas réglé sa cotisation endéans le premier trimestre de l'exercice social, qui commence le premier janvier de chaque année.

c. Celui qui aurait forfait à l'honneur, qui aurait contrevenu aux présents statuts ou qui aurait commis des actes préjudiciables au groupement.

d. Celui qui aurait porté atteinte à la dignité du Chef d'Etat, au prestige de l'Armée.

§ 4. Le conseil d'administration de la R.U.N.A.O.-F.B.A.-H.F. a les pleins pouvoirs pour accepter ou non toute demande d'adhésion, pour déterminer la classification et éventuellement pour refuser le renouvellement de la cotisation annuelle de tout membre, et ce sur simple notification de sa décision "

L'article 6bis est abrogé.

Le texte de l'article 8, § 3, a été fixé comme suit :

"§ 3 Au sein de la R.U.N.A.O.-F.B.A.-H.F. sont créés des Oeuvres Sociales qui sont gérées par le Conseil National. Le Conseil National fixe le règlement des Oeuvres Sociales de l'Association ainsi que les modalités d'attribution.

Peuvent bénéficier des Oeuvres Sociales : les membres effectifs et les membres associés, ainsi que les membres sympathisants exerçant une fonction au sein d'un Comité de Section locale."

Ainsi fait à Bruxelles, le 13 mai 2006

Pour la Royale Union Nationale des Anciens des Armées d'Occupation,  
des Forces Belges en Allemagne et Hors Frontières

P.V. de l'Assemblée Générale Statutaire du 13 mai 2006 :

réélection d'administrateurs :

M. Redgy GESELLE, Longchampiaan 134, 8400 OOSTENDE

M. Marceau VERDONCK Park de Rode Poort 95 8200 BRUGGE

Michel RUYS  
Secrétaire Général

Willy VANHOREBEEK  
Président National

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 14/09/2006 - Annexes du Moniteur belge



**Volet B**

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge  
après dépôt de l'acte**



\*08145024\*

29-08-2008

**BRUXELLES**

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/09/2008 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 410.828.949

Dénomination

(en entier) : **Royale Union Nationale des Anciens des armées d'Occupation,  
des Forces Belges en Allemagne et Hors Frontières**

(en abrégé) : **R.U.N.A.O.-F.B.A.-H.F.**

Forme juridique : Association sans but lucratif

Siège : Place du Jardin aux Fleurs 13, bte. 4, 1000 BRUXELLES

Objet de l'acte : **Modifications aux statuts.**

Le préambule est remplacé comme suit :

"Les présents statuts coordonnent ceux publiés aux annexes du Moniteur belge du 12 juillet 1947 sous le n° 1661, du 11 août 1951 sous le n° 2099, du 26 juillet 1958 n° 2796, du 03 mars 1994 sous le n° 4173, du 08 septembre 1996 sous le n° 18156, du 27 août 1998 sous le n° 15341, du 14 février 2002 sous le n° 2978, du 15 octobre 2004 avec l'acte n° 04145421, du 28 décembre 2005 avec l'acte n° 06042057 (rectification de l'acte n° 06007263 du 28 décembre 2005), du 06 septembre 2006 avec l'acte n° 06142757 ainsi qu'aux modifications approuvées par l'Assemblée Générale Statutaire réunie à cet effet le 10 mai 2008."

Le texte du premier paragraphe de l'article 6 a été fixé comme suit :

"Art. 6. § 1. Pour être admis comme membre de la R.U.N.A.O.-F.B.A.-H.F. :

a. il faut avoir appartenu à titre militaire ou civil, aux Forces Armées d'Occupation dont l'unité était stationnée en Allemagne occupée et avoir servi au moins 90 jours consécutifs entre le 8 mai 1945 et le 05 mai 1955 ;

b. il faut avoir appartenu à titre militaire ou civil, aux Forces Belges en Allemagne ou aux forces alliées en Allemagne, dont l'unité était stationnée en Allemagne et avoir servi au moins 90 jours consécutifs entre le 5 mai 1955 et le 31 décembre 2005 ;

c. il faut appartenir ou avoir appartenu à titre militaire ou civil, aux Forces Belges hors frontières dans un organisme qui est officiellement reconnu par le Gouvernement belge (OTAN, ONU, Union européenne) et avoir servi au moins 90 jours consécutifs ;

d. il faut appartenir ou avoir appartenu à titre militaire ou civil, aux Forces Belges ayant servi hors frontières dans le cadre des opérations humanitaires et missions du maintien ou de restauration de la Paix à partir de 1991, d'un minimum de 90 jours consécutifs ou totalisant 90 jours avec plusieurs missions distinctes dont la durée individuelle n'est pas inférieure à 30 jours ;

e. être porteur ou être ayant droit du titre honorifique de "Vétéran" conformément à la loi du 10 avril 2003 accordant le titre honorifique de vétéran à certains membres du personnel du département de la Défense et ses arrêtés d'exécution.

Les membres précités ont le titre de membre effectif."

Ainsi fait à Bruxelles, le 10 mai 2008

Pour la Royale Union Nationale des Anciens des Armées d'Occupation, des Forces Belges en Allemagne et Hors Frontières

P.V. de l'Assemblée Générale Statutaire du 10 mai 2008 :

Réélection de deux administrateurs :

DEVILLE Jean, né à NAMUR le 03 octobre 1993, dom. Rue de l'Emprunt 82 - 5100 JAMBES

RUYS Michel, né à LA HESTRE le 15 AOÛT 1939, dom. Parc de Bellecourt 11 - 7170 MANAGE

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

Réservé  
au  
Moniteur  
belge

Volet B - Suite

Michel RUYS  
Secrétaire Général

Willy VANHOREBBEK  
Président National

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/09/2008 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association ou la fondation à l'égard des tiers  
Au verso : Nom et signature

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge  
après dépôt de l'acte**

Réserve  
au  
Moniteur  
belge



**\*10043999\***

**BRUXELLES**

**15 -03- 2010**

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 25/03/2010.- Annexes du Moniteur belge.

N° d'entreprise 410.828.949

Dénomination

(en entier) : **Royale Union Nationale des Anciens des Armées d'Occupation,  
des Forces Belges en Allemagne et Hors Frontières**

(en abrégé) : **R.U.N.A.O.-F.B.A.-H.F.**

Forme juridique : Association Sans But Lucratif

Siège : Place Jardin aux Fleurs 13, bte. 4 - 1000 BRUXELLES

Objet de l'acte : **Modifications de statuts - Changement de dénomination**

Conformément à la décision prise par l'assemblée générale statutaire extra-ordinaire réunie le 06 février 2010, les statuts publiés antérieurement aux annexes au Moniteur belge, sont modifiés comme suit :

- Article 1er.** Dans le préambule des statuts Les mots "ainsi qu'aux modifications approuvées par l'Assemblée Générale Statutaire réunie à cet effet le 10 mai 2008." sont remplacés par les mots ", du 29 août 2008 avec l'acte n° 08145024, ainsi qu'aux modifications approuvées par l'Assemblée Générale Statutaire extra-ordinaire du 06 février 2010 réunie à cet effet."
- Art. 2.** Dans l'article premier des statuts, le premier alinéa est fixé comme suit :
- "L'association constituée le 15 juin 1947, groupe les anciens militaires et civils des armées d'occupation en Rhénanie, Rhur et autres territoires ainsi que les Forces Belges en Allemagne et tout militaire et civil ayant participé à des opérations à l'étranger, de maintien ou de restauration de la paix, humanitaires ou d'observation, armées ou non, sous la dénomination "Fédération Royale des Militaires à l'Etranger, F.R.M.E., dont le siège est établi à BRUXELLES et actuellement sis Place Jardin aux Fleurs, 13, bte. 4 à 1000 BRUXELLES, arrondissement judiciaire de BRUXELLES."
- Art. 3.** Dans l'art. 2, premier alinéa, a), des statuts, les mots "hors frontières belges" sont remplacés par les mots "à l'étranger".
- Art. 4.** A l'art. 4 des statuts, les modifications suivantes sont apportées :
- 1° Dans le premier alinéa les mots "l'U.N.A.O." sont remplacés par les mots "l'association".
- 2° L'article est complété avec un troisième alinéa comme suit :
- "Initialement dénommé "Union Nationale des Anciens des armées d'Occupation", UNAO, à la suite de la fusion de la F.A.O.R. (Moniteur belge du 5 novembre 1939), ex-F.A.O.O., fondée à Aix-la-Chapelle, en 1929, de la F.A.A.R., fondée en 1935 (Moniteur belge du 6 juin 1935) ; de l'A.G.A.R., fondée en 1931 (Moniteur belge du 5 mai 1934), de la F.N.A.R., antérieurement dénommée A.P.A.R. (Moniteur belge des 4 novembre 1944 et 12 janvier 1946), en 1947, l'association en acceptant comme membres les Forces Belges en Allemagne a changé en 1958 sa dénomination en "Union Nationale des Anciens des armées d'Occupation et des Forces Belges en Allemagne", UNAO-FBA. Depuis 1993 l'association accepte des membres du personnel du département de la Défense ayant participé à des opérations ou des des missions à l'étranger ; en raison de ceci sa dénomination est changée en "Royale Union Nationale des Anciens des Armées d'Occupation, des Forces Belges en Allemagne et Hors Frontières", RUNAO-FBA-HF" en

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

Réserve  
au  
Moniteur  
belge

Volet B - Suite

2005. Suite à l'évolution des missions des forces armées belges et l'instauration du statut de vétéran par la loi du 10 avril 2003 accordant le titre honorifique de vétéran à certains membres du personnel du département de la Défense, elle prend sa dénomination actuelle en 2010."

- Art. 5. Dans l'art. 5 des statuts, les mots "R.U.N.A.O.-F.B.A.-H.F." sont remplacés par les mots "F.R.M.E."
- Art. 6. A l'art. 6 des statuts, les modifications suivantes sont apportées :
- 1° Le texte du premier paragraphe est fixé comme suit :
- "§ 1. Pour être admis comme membre de la F.R.M.E. :
- a. il faut avoir participé à des opérations à l'étranger de maintien ou de restauration de la paix, humanitaires ou d'observation, armées ou non, tant sous les couleurs de notre pays que sous les couleurs de l'ONU, de l'Union européenne ou de l'OTAN, qui sont visées dans la loi du 10 avril 2003 accordant le titre honorifique de vétéran à certains membres du personnel du département de la Défense et ses arrêtés d'exécution.
- b. il faut appartenir ou avoir appartenu à titre militaire ou civil, aux Forces Belges à l'étranger servant dans un organisme qui est officiellement reconnu par le Gouvernement belge (OTAN, ONU, Union européenne) et avoir servi au moins 90 jours consécutifs ;
- c. il faut avoir appartenu à titre militaire ou civil, aux Forces Belges en Allemagne ou aux forces alliées en Allemagne, dont l'unité était stationnée en Allemagne et avoir servi au moins 90 jours consécutifs entre le 5 mai 1955 et le 31 décembre 2005 ;
- d. il faut avoir appartenu à titre militaire ou civil, aux Forces Armées d'Occupation dont l'unité était stationnée en Allemagne occupée et avoir servi au moins 90 jours consécutifs entre le 8 mai 1945 et le 05 mai 1955.
- Les membres précités ont le titre de membre effectif."
- 2° Dans les §§ 2, 3 et 4, les mots "R.U.N.A.O.-F.B.A.-H.F." sont remplacés par les mots "F.R.M.E."
- 3° Dans le § 2., a., les mots "hors frontières" sont remplacés par les mots "à l'étranger".
- Art. 7. Dans l'art. 7 des statuts, les mots "R.U.N.A.O.-F.B.A.-H.F." sont remplacés par les mots "F.R.M.E."
- Art. 8. A l'art. 8 des statuts, les modifications suivantes sont apportées :
- 1° les mots "R.U.N.A.O.-F.B.A.-H.F." sont remplacés par les mots "F.R.M.E."
- 2° Au § 4 les mots "Hors Frontières" sont remplacés par les mots "à l'étranger".

L'Assemblée Générale Statutaire extra-ordinaire à Bruxelles, le 06 février 2010.

Patrick DARCHEVILLE  
Secrétaire Général

Willy VANHOREBEEK  
Président National

Bijlagen.bij.het Belgisch Staatsblad. - 25/03/2010. - Annexes du Moniteur belge



**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge  
après dépôt de l'acte**



**\*10118965\***

**29-07-2010  
BRUXELLES**

Greffe

N° d'entreprise : 410.828.949

Dénomination

(en entier) : **Fédération Royale des Militaires à l'Etranger.**

(en abrégé) : **F.R.M.E.**

Forme juridique : **association sans but lucratif**

Siège : **Place du Jardin aux Fleurs, 13/4 - 1000 BRUXELLES**

Objet de l'acte : **Modification de la composition du Conseil d'Administration**

Conformément à la décision prise par l'assemblée générale statutaire réunie le 15 Mai 2010, les modifications suivantes sont apportées au Conseil d'Administration :

**Démission** : RUYS Michel - Parc de Bellecourt, 11 - 7170 MANAGE

**Réélection** : VANHOREBEEK Willy - Rue d'Italie, 15 A/1 - 7090 BRAINE-LE-COMTE  
DARCHEVILLE Patrick - Rue F. Deltenre, 55 - 7170 LA HESTRE  
THOMAS Léopold - Vietstraat, 14 - 3350 LINTER

**Election de nouveaux administrateurs** :

PIRARD André - Rue Marcel Betbèze 14, Bte 6 - 1080 BRUXELLES - N.N. 470219.283.51  
BILINSKI Félix - Rue du Jonc, 19 - 7530 GAURAIN-RAMECROIX - N.N. 450716.137.86  
CLAES Frank - Diestsesteenweg, 58 - 3390 TIELT-WINGE - N.N. 640130.109.51

**COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :**

VANHOREBEEK Willy - Président National - Rue d'Italie, 15 A/1 - 7090 BRAINE-LE-COMTE  
Né le 01/02/1932 à Ixelles.  
SMET Rudi - Vice Président National - Oude Gentweg, 19 - BURCHT  
Né le 15/12/1961 à Wilrijk.  
DARCHEVILLE Patrick - Secrétaire Général - Rue F. Deltenre, 55 - 7170 LA HESTRE  
Né le 17/01/1957 à Lobbes.  
DEVILLE Jean - Trésorier Général - Rue de l'Emprunt, 82 - 5100 JAMBES  
Né le 03/10/1933 à Namur.  
MOREELS Jacki - Administrateur - Dierkoststraat, 19 - 9500 GERAARDSBERGEN  
Né le 24/07/1934 à Geraardsbergen.  
VERDONCK Marceau - Administrateur - Park de Rode Poort, 95 - 8200 BRUGGE  
Né le 19/04/1928 à Petegem-aan-de-Leie.  
PIRARD André - Administrateur - Rue M. Betbèze, 14/6 - 1080 BRUXELLES  
Né le 19/02/1947 à Uccle.  
BILINSKI Félix - Administrateur - Rue du Jonc, 19 - 7530 GAURAIN-RAMECROIX  
Né le 16/07/1945 à Harchie.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 09/08/2010 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

Réservé  
au  
Moniteur  
belge



Volet B - Suite

DEVESTEL Martin - Administrateur - Damse Vaart Zuid, 95 - 8310 St KRUIS-BRUGGE  
Né le 19/09/1938 à Brugge.  
THOMAS Léopold - Administrateur - Vlietstraat, 14 - 3350 LINTER  
Né le 17/07/1944 à Neerheylyssen.  
GESELLE Redgy - Administrateur - Longchampslaan, 134 - 8400 OOSTENDE  
Né le 18/11/1953 à Oostende.  
CLAES Frank - Administrateur - Diestsesteenweg, 58 - 3390 TIELT-WINGE  
Né le 30/01/1964 à Tournai.

Patrick DARCHEVILLE  
Secrétaire Général

Willy VANHOREBEEK  
Président National

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 09/08/2010 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge  
après dépôt de l'acte**

Résen  
au  
Monite  
belge



**\*12120526\***

**28 JUN 2012  
BRUXELLES**

Greffe

N° d'entreprise : 410.828.949

Dénomination

(en entier) : **Fédération Royale des Militaires à l'Etranger.**

(en abrégé) : **F.R.M.E.**

Forme juridique : association sans but lucratif

Siège : Place du Jardin aux Fleurs, 13/4 - 1000 BRUXELLES

Objet de l'acte : **Modification de la composition du Conseil d'Administration**

Conformément à la décision prise par l'assemblée générale statutaire réunie le 12 Mai 2012, les modifications suivantes sont apportées au Conseil d'Administration :

Réélection : GESELLE Redgy - Longchampsiaan, 134 - 8400 OOSTENDE

Election de nouveaux administrateurs :

DRIESENS Fernand - Beukenlaan, 8 - 8420 DE HAAN - N.N. 490419 283 10

**COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :**

VANHOREBEEK Willy - Président National - Rue d'Italie, 15 A/1 - 7090 BRAINE-LE-COMTE

Né le 01/02/1932 à Ixelles.

SMET Rudi - Vice Président National - Oude Gentweg, 19 - BURCHT

Né le 15/12/1961 à Wilrijk.

DARCHEVILLE Patrick - Secrétaire Général - Rue F. Deltenre, 55 - 7170 LA HESTRE

Né le 17/01/1957 à Lobbes.

DEVILLE Jean - Trésorier Général - Rue de l'Emprunt, 82 - 5100 JAMBES

Né le 03/10/1933 à Namur.

MOREELS Jacki - Administrateur - Dierkoststraat, 19 - 9500 GERAARDSBERGEN

Né le 24/07/1934 à Geraardsbergen.

DRIESENS Fernand - Administrateur - Beukenlaan, 8 - 8420 DE HAAN

Né le 19/04/1949 à Blankenberghe.

PIRARD André - Administrateur - Rue M. Betbèze, 14/6 - 1080 BRUXELLES

Né le 19/02/1947 à Uccle.

BILINSKI Félix - Administrateur - Rue du Jonc, 19 - 7530 GAURAIN-RAMECROIX

Né le 16/07/1945 à Harchie.

DEVESTEL Martin - Administrateur - Damse Vaart Zuid, 95 - 8310 St KRUIS-BRUGGE

Né le 19/09/1938 à Brugge.

THOMAS Léopold - Administrateur - Vlietstraat, 14 - 3350 LINTER

Né le 17/07/1944 à Neerheylyssen.

GESELLE Redgy - Administrateur - Longchampsiaan, 134 - 8400 OOSTENDE

Né le 18/11/1953 à Oostende.

CLAES Frank - Administrateur - Diestsesteenweg, 58 - 3390 TIELT-WINGE

Né le 30/01/1964 à Tournai.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 09/07/2012 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers  
Au verso : Nom et signature

Réservé  
au  
Moniteur  
belge



Volet B - Suite



Patrick DARCHEVILLE  
Secrétaire Général

Willy VANHOREBEEK  
Président National

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad -- 09/07/2012 -- Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers  
Au verso : Nom et signature





**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge  
après dépôt de l'acte**

Réservé  
au  
Moniteur  
belge



**\*14141490\***

**10-07-2014**

Greffe

N° d'entreprise : **410.828.949**

Dénomination

(en entier) : **Fédération Royale des Militaires à l'Etranger**

(en abrégé) : **F.R.M.E.**

Forme juridique : **Association sans but lucratif**

Siège : **Place du Jardin aux Fleurs, 13/4 - 1000 BRUXELLES**

Objet de l'acte : **Modification de la composition du Conseil d'Administration.**

Conformément à la décision prise par l'assemblée générale statutaire réunie le 17 Mai 2014, les modifications suivantes sont apportées au Conseil d'administration :

Réélection :

DEVILLE Jean - Trésorier Général - Rue de l'Emprunt, 82 - 5100 JAMBES - N.N. 331003.033.58

BILINSKI Félix - Administrateur - Rue du Jonc, 19 - 7530 GAURAIN-RAMECROIX - N.N.450716.137.86

**COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (Conseil d'Administration)**

VANHOREBEEK Willy - Président National - Rue d'Italie, 15 A/1 - 7090 BRAIE-LE-COMTE

Né le 01/02/1932 à Ixelles.

SMET Rudi - Vice-président National - Oude Gentweg, 19 - 2070 BURCHT

Né le 15/12/1961 à Wilrijk.

DARCHEVILLE Patrick - Secrétaire Général - Rue F. Deltenre, 55 - 7170 LA HESTRE

Né le 17/01/1957 à Lobbes.

DEVILLE Jean - Trésorier Général - Rue de l'Emprunt, 82 - 5100 JAMBES

Né le 03/10/1933 à Namur.

MOREELS Jacqui - Administrateur - Dierkoststraat, 19 - 9500 GERAARDSBERGEN

Né le 24/07/1934 à Geraardsbergen.

DRIESENS Fernand - Administrateur - Beukenlaan, 8 - 8420 DE HAAN

Né le 19/04/1949 à Blankenberghe.

PIRARD André - Administrateur - Rue M. Betbèze, 14/6 - 1080 BRUXELLES

Né le 19/02/1947 à Uccle.

BILINSKI Félix - Administrateur - Rue du Jonc, 19 - 7530 GAURAIN-RAMECROIX

Né le 16/07/1945 à Harchie.

THOMAS Léopold - Administrateur - Vietstraat, 14 - 3350 LINTER

Né le 17/07/1944 à Neerheylyssen.

GESELLE Redgy - Administrateur - Longchampsiaan, 134 - 8400 OOSTENDE

Né le 18/11/1953 à Oostende.

LAMBERT Jean-Luc - Administrateur - Rue du Pont Molhain, 1 - 4280 HANNUT

Né le 13/01/1960 à Köln (Allemagne)

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 22/07/2014 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge  
après dépôt de l'acte

Déposé/Reçu le



\*16163778\*

MONITEUR BELGE

22 -11- 2016

02 NOV. 2016

BELGISCH STAATSBLAD

au greffe du tribunal de commerce  
francophone de Bruxelles  
Greffe

N° d'entreprise : 410.828.949

**Dénomination**(en entier) : **Fédération Royale des Militaires à l'Etranger**(en abrégé) : **F.R.M.E.**Forme juridique : **Association sans but lucratif**Siège : **Place Jardin aux Fleurs 13 Bte 4, 1000 BRUXELLES****Objet de l'acte : Modification de la composition du Conseil d'Administration et modification adresse du siège social.**

Conformément à la décision prise par l'assemblée générale statutaire réunie le 14Mai 2016, les modifications suivantes sont apportées au Conseil d'administration :

**Réélection :**

VANHOREBEEK Willy - Président National - Rue d'Italie, 15 A/1 - 7090 BRAINE-LE-COMTE -  
BILINSKI Félix - Administrateur - Rue du Jonc, 19 - 7530 GAURAIN-RAMECROIX -  
THOMAS Léopold - Administrateur - Vlietstraat 14 - 3350 LINTER  
PIRARD André - Trésorier National - Rue M. Betbèze 14/6 - 1080 BRUXELLES

**Election :**

HENRION Jean-Lou - Administrateur - Rue de Venise 19 - 1050 BRUXELLES

**COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (Conseil d'Administration)**

VANHOREBEEK Willy - Président National - Rue d'Italie, 15 A/1 - 7090 BRAINE-LE-COMTE  
Né le 01/02/1932 à Ixelles.

SMET Rudi - Vice-président National - Oude Gentweg, 19 - 2070 BURCHT  
Né le 15/12/1961 à Wilrijk.

LAMBERT Jean Luc - Secrétaire Général - Rue du Pont Molhain, 1 - 4280 HANNUT  
Né le 13/01/1960 à Köln (Allemagne)

PIRARD André - Trésorier National - Rue M. Betbèze, 14/6 - 1080 BRUXELLES  
Né le 19/02/1947 à Uccle.

DRIESENS Fernand - Administrateur - Beukenlaan, 8 - 8420 DE HAAN  
Né le 19/04/1949 à Blankenberghe.

BILINSKI Félix - Administrateur - Rue du Jonc, 19 - 7530 GAURAIN-RAMECROIX  
Né le 16/07/1945 à Harchie.

THOMAS Léopold - Administrateur - Vlietstraat, 14 - 3350 LINTER  
Né le 17/07/1944 à Neerheymissen.

GESELLE Redgy - Administrateur - Longchampsiaan, 134 - 8400 OOSTENDE  
Né le 18/11/1953 à Oostende.

HENRION Jean-Lou - Administrateur - Rue de Venise 19 - 1050 BRUXELLES

Suite à l'assemblée générale statutaire du 14 mai 2016, changement du siège social à l'adresse suivante :  
Rue Marcel Betbèze 14 bte 6 à 1080 BRUXELLES

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 29/11/2016 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

**Au verso** : Nom et signature

**Volet B**

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge  
après dépôt de l'acte**

Réservé  
au  
Mon  
be.



\*17143223\*

Déposé/Reçu le

29 SEP. 2017  
Greffe

au greffe du tribunal de commerce  
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : 410.828.949

**Dénomination**(en entier) : **Fédération Royale des Militaires à l'Etranger**(en abrégé) : **F.R.M.E.**Forme juridique : **Association sans but lucratif**Siège : **Rue Marcel Betbèze 14 Bte 6, 1080 BRUXELLES****Objet de l'acte : Réélection**

Conformément à la décision prise par l'assemblée générale statutaire réunie le 13 Mai 2017, les modifications suivantes sont apportées au Conseil d'administration :

**Réélection :**

SMET Rudi - Vice-président National - Oude Gentweg, 19 - 2070 BURCHT  
Né le 15/12/1961 à Wilrijk.

**COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (Conseil d'Administration)**

VANHOREBEEK Willy - Président National - Rue d'Italie, 15 A/1 - 7090 BRAIE-LE-COMTE  
Né le 01/02/1932 à Ixelles.

SMET Rudi - Vice-président National - Oude Gentweg, 19 - 2070 BURCHT  
Né le 15/12/1961 à Wilrijk.

LAMBERT Jean Luc - Secrétaire Général - Rue du Pont Molhain, 1 - 4280 HANNUT  
Né le 13/01/1960 à Köln (Allemagne)

PIRARD André - Trésorier National - Rue M. Betbèze, 14/6 - 1080 BRUXELLES  
Né le 19/02/1947 à Uccle.

DRIESENS Fernand - Administrateur - Beukenlaan, 8 - 8420 DE HAAN  
Né le 19/04/1949 à Blankenberghe.

BILINSKI Félix - Administrateur - Rue du Jonc, 19 - 7530 GAURAIN-RAMECROIX  
Né le 16/07/1945 à Harchie.

THOMAS Léopold - Administrateur - Vlietstraat, 14 - 3350 LINTER  
Né le 17/07/1944 à Neerheylyssen.

GESELLE Redgy - Administrateur - Longchampsiaan, 134 - 8400 OOSTENDE  
Né le 18/11/1953 à Oostende.

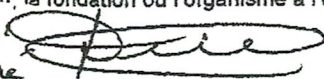
HENRION Jean-Lou - Administrateur - Rue de Venise 19 - 1050 BRUXELLES

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 10/10/2017 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** :

**Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

**Au verso** : Nom et signature

PIRARD André 



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge  
après dépôt de l'acte

Rés  
à  
Mon  
be



\*18181460\*

Déposé / Reçu le

10 DEC. 2018

au greffe du tribunal de l'entreprise  
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : 410.828.949

**Dénomination**(en entier) : **Fédération Royale des Militaires à l'Etranger**(en abrégé) : **F.R.M.E.**Forme juridique : **Association sans but lucratif**Siège : **Rue Marcel Betbèze 14 Bte 6, 1080 BRUXELLES****Objet de l'acte : Réélection**

Conformément à la décision prise par l'assemblée générale statutaire réunie le 12 Mai 2018, les modifications suivantes sont apportées au Conseil d'administration :

**Démission :**

BILINSKI Félix - Administrateur - Rue du Jonc, 19 - 7530 GAURAIN-RAMECROIX  
Né le 16/07/1945 à Harchie

**Election : Non élu**

GESELLE Redgy - Administrateur - Longchampsiaan, 134 - 8400 OOSTENDE  
Né le 18/11/1953 à Oostende.

**COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (Conseil d'Administration)**

VANHOREBEEK Willy - Président National - Rue d'Italie, 15 A/1 - 7090 BRAIE-LE-COMTE  
Né le 01/02/1932 à Ixelles.

SMET Rudi - Vice-président National - Oude Gentweg, 19 - 2070 BURCHT  
Né le 15/12/1961 à Wilrijk.

LAMBERT Jean Luc - Secrétaire Général - Rue du Pont Molhain, 1 - 4280 HANNUT  
Né le 13/01/1960 à Köln (Allemagne)

PIRARD André - Trésorier National - Rue M. Betbèze, 14/6 - 1080 BRUXELLES  
Né le 19/02/1947 à Uccle.

DRIESSENS Fernand - Administrateur - Beukenlaan, 8 - 8420 DE HAAN  
Né le 19/04/1949 à Blankenberghe.

THOMAS Léopold - Administrateur - Vlietstraat, 14 - 3350 LINTER  
Né le 17/07/1944 à Neerheylyssen.

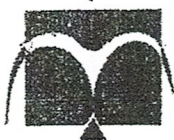
HENRION Jean-Lou - Administrateur - Allée des Artistes 2 Bte 03 - 1410 WATERLOO  
Né le 27/03/1963 à Köln (Allemagne)

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 19/12/2018 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

**Luik B**

In de bijlagen bij het Belgisch Staatsblad bekend te maken kopie  
na neerlegging van de akte ter griffie

**\*19112275\*****Déposé / Reçu to**

07 AOUT 2019

au greffe du tribunal de l'entreprise  
francophone de Bruxelles

Ondernemingsnr : **410.828.949****Benaming**(voluit) : **Koninklijke Federatie der Militairen in het Buitenland**(verkort) : **K.F.M.B.**Rechtsvorm : **Vereniging Zonder Winstoogmerk**Zetel : **Rue MarcelBethèze, 14/6 - 1080 BRUSSEL**

**Onderwerp akte : Wijziging van de samenstelling van de Raad van Bestuur en verandering  
adress sociaal zetel.**

Conform de beslissing genomen door de jaarlijkse Algemene Vergadering verenigd op 12 Mei 2018,  
de volgende wijzigingen worden aan de Raad van bestuur aangebracht :

Verkiezing : **gekozen**

LAMBERT Jean Luc - Général Secretaris - Rue du Pont Molhain, 1 - 4280 HANNUT  
Geboren op Köln (Duitsland) de 13/01/1960

DRUART Michel - Beheerder - Rue Bois de l'Houpette 23 - 7110 HOUDENG-COGNIES  
Geboren te Lobbes op 15/09/1959

DEKEYSTER Valere - Beheerder - Dudenhofenlaan 98 - 8620 NIEUWPOORT  
Geboren te Sint Amandsbert op 21/03/1941

**SAMENSTELLING VAN DE NATIONALE RAAD (Raad van Bestuur)**

VANHOREBEEK Willy - Nationale Voorzitter - Rue d'Italie, 15 A/1 - 7090 BRAINE-LE-COMTE  
Geboren op Elsene de 01/02/1932.

SMET Rudi - Nationale Vice-Voorzitter - Oude Gentweg, 19 - BURCHT  
Geboren op Wilrijk de 15/12/1961.

LAMBERT Jean-Luc - Général Secretaris - Rue du Pont Molhain, 1 - 4280 HANNUT  
Geboren op Köln (Duitsland) de 13/01/1960

PIRARD André - Nationale Schaatbewaren - Rue M. Bethèze, 14/6 - 1080 BRUXELLES  
Geboren op Ukke de 19/02/1947.

DRIESENS Fernand - Beheerder - Beukenlaan, 8 - 8420 DE HAAN  
Geboren op Blankenberghe de 19/04/1949.

THOMAS Léopold - Beheerder - Vlietstraat, 14 - 3360 LINTER  
Geboren op Neerheymissen de 17/07/1944.

HENRION Jean-Lou - Beheerde - Rue de Venise 19 - 1050 BRUXELLES  
Geboren te Köln (BRD) op 27/03/1963

DRUART Michel - Beheerder - Rue Bois de l'Houpette 23 - 7110 HOUDENG-COGNIES  
Geboren te Lobbes op 15/09/1959

DEKEYSTER Valere - Beheerder - Dudenhofenlaan 98 - 8620 NIEUWPOORT  
Geboren te Sint Amandsbert op 21/03/1941

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 26/08/2019 - Annexes du Moniteur belge

Op de laatste biz. van **Luik B** vermelden : **Recto** : Naam en hoedanigheid van de instrumenterende notaris, hetzij van de perso(o)n(en) bevoegd de vereniging, stichting of organisme ten aanzien van derden te vertegenwoordigen  
**Verso** : Naam en handtekening.